



DECISION DU MAIRE

Acte
Administratif
N° 2022/080

*Décision portant
attribution du marché
public de travaux de
viabilisation de 5
parcelles libres chemin
de la Buisse*

Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment l'Art. L.2122-22 alinéa 4,*

*Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date
du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 3,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment
l'article R2123-1-1°,*

*Considérant la consultation non allotie mise en œuvre par
la Commune pour les travaux de viabilisation de 5 parcelles
libres chemin de la Buisse,*

*Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet REVAL
(62160), agissant en qualité de maître d'œuvre,*

DECIDE

*ARTICLE 1er : Le marché public de travaux « de viabilisation de 5
parcelles libres chemin de la Buisse » est attribué à la société NORD
TRAVAUX PUBLICS sise à Provin (59185), pour un montant de
106 268,27 € HT, soit 127 521,92 € TTC.*

*ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants
et le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine
réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes
administratifs de la Commune ce jour.*

Fait à Courrières, le

*Pour le Maire empêché, Par délégation,
La Deuxième Adjointe,*

Frédérique THIBERVILLE.

Voies et délais de recours : Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Mairie de Courrieres

Utilisateur : Buquet

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	DEC2022080
Date de la décision:	2022-08-04 00:00:00+02
Objet:	Attribution du marché public de travaux de viabilisation de 5 parcelles libres chemin de la Buisse
Classification matières/sous-matières:	1.1.1
Identifiant unique:	062-216202507-20220804-DEC2022080-AI

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
062-216202507-20220804-DEC2022080-AI-1-1_0.xml	text/xml	966
nom original:		
DEC2022080.pdf	application/pdf	398359
nom de métier:		
22_DN-062-216202507-20220804-DEC2022080-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	398359

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 août 2022 à 09h38min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 août 2022 à 09h40min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 août 2022 à 09h40min06s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 août 2022 à 09h45min34s	Recu par le MIAT le 2022-08-04